

## **AVIS D'APPEL A CANDIDATURE**

### **ANIMATEUR TERRITORIAL (B)**

Dispositif dérogatoire d'accès à un cadre d'emplois supérieur ou à une catégorie supérieure par détachement pour les fonctionnaires en situation de handicap.

Une expérimentation est mise en place par la loi du 6 août 2019, depuis le 1er janvier 2020, pour permettre l'accès à des fonctions de niveau supérieur aux fonctionnaires en situation de handicap (visés aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° art. L. 5212-13 du code du travail) (art. 93 loi n°2019-828 du 6 août 2019).

*Décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés*

Monsieur le Maire de VILLARS LES DOMBES en sa qualité d'autorité investie du pouvoir de nomination, propose **un poste d'Animateur territorial (B)** ouvert sur le dispositif expérimental de détachement dérogatoire pour les fonctionnaires en situation de handicap, pour un emploi de

#### **RESPONSABLE SERVICE AFFAIRES SCOLAIRES – JEUNESSE**

Le ou la responsable des affaires scolaires et jeunesse participe à la définition et la mise en œuvre de la politique éducative de la commune au sein des groupes scolaires publics communaux.

Il ou elle encadre et organise les services et les équipements rattachés à sa direction.

#### **Affaires scolaires**

- Management opérationnel du service et du personnel intervenant dans les structures scolaires (ATSEM, intervenants sport et musique, agents des écoles, service minimum d'accueil) : encadrement, évaluation, recrutement et formation.
- Gestion administrative et financière du budget dédié aux écoles (en lien avec le service de ressources internes)
- Suivi des interventions dans les bâtiments scolaires (en lien avec les services techniques),
- Suivi des conseils d'école,
- Référent des directeurs d'école en matière de travaux, budget, organisation, occupation des locaux...
- Gestion et suivi de la commission des affaires scolaires (dérogations, inscriptions, PAI...)
- Participer au recrutement des personnels, au suivi des contrats, et organiser les emplois du temps et les affectations
- Edition des tableaux de bord de suivi et prospectives

## Périscolaire

- Assurer une continuité éducative des temps de l'enfant en lien avec les interlocuteurs de ces différents temps
- Collaboration avec les institutions : Education Nationale, DDJS, CAF...
- Management opérationnel du service et du personnel intervenant sur le temps méridien : encadrement, recrutement, évaluation
- Elaboration, animation et pilotage des dispositifs : PEDT en lien avec le Centre Social Colibri
- Coordination et animation du Conseil municipal jeunes

**Date prévue de détachement : 1<sup>er</sup> Novembre 2025**

## Conditions de candidatures :

Peuvent postuler les fonctionnaires ayant la qualité de Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (BOETH) telle que mentionnée aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 5212-13 du code du travail et justifiant de la durée de services publics, fixée dans le statut particulier du cadre d'emplois de détachement, exigée pour l'accès à ce cadre d'emplois par la voie du concours interne (=4 ans de services publics).

**Composition du dossier de candidature :      A télécharger**

1° Un dossier constitué par le candidat, selon le modèle fixé par décret, en vue de la reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle ;

2° Une copie du document, en cours de validité, permettant de justifier l'appartenance à l'une des catégories mentionnées à l'article L. 5212-13 du code du travail.

L'autorité territoriale de détachement vérifie la recevabilité des dossiers de candidature et transmet les dossiers recevables à une commission chargée d'évaluer l'aptitude des candidats.

**Date limite de dépôt des candidatures : 15 Septembre 2025**

## Modalités de dépôt des candidatures :

L'ensemble de ces éléments sera transmis à l'adresse mail suivante : [personnel@villars-les-dombes.fr](mailto:personnel@villars-les-dombes.fr) ou par voie postale, ou déposé à l'accueil de **la Mairie de VILLARS LES DOMBES**, cachet de la poste faisant foi.

**Tout dossier incomplet, transmis par une autre voie ou reçu hors délais, sera déclaré irrecevable.**

\*\*\*

**Une commission chargée d'évaluer les aptitudes professionnelles des candidats à exercer les missions dévolues aux animateurs territoriaux** dont les dossiers sont déclarés recevables, établira la liste des candidats sélectionnés pour un entretien.

**Durée de l'entretien 45 minutes max.**

Il aura pour point de départ un exposé de 10 minutes du candidat sur son parcours professionnel.

A l'issue des entretiens, la commission propose au maire de VILLARS LES DOMBES la liste du ou des candidats proposables au détachement sur le poste d'animateur territorial.

Le maire nomme par détachement un animateur pour un an, le ou les candidats retenus.

Après un an de détachement, l'agent pourra être intégré animateur territorial, après avis de la commission d'évaluation et du maire de VILLARS LES DOMBES.

Fait à VILLARS LES DOMBES, le 16 Juillet 2025

 **Le Maire**  
Pierre LARRIEU